

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019
--------------------------------------	---

L'an deux mille dix neuf et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE

Absent excusé ayant donné procuration : Claude CID procuration à Marc VALETTE

Absents excusés : Laëtitia SOUNIER, Catherine DUMAS, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : B. CARDIN-MADERN

Le quorum étant atteint, le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Il indique qu'il n'a pris aucune décision municipale dans le cadre de sa délégation.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Réalisation d'un local associatif pour le club de rugby à XIII - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme "Equipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés " - Année 2019

Gaston COUBRIS, adjoint aux Sports, rappelle que dans sa séance du 18 décembre dernier, l'Assemblée municipale a validé le contrat « Bourg-centre », qui met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département, la Commune et la Communauté Urbaine, afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie. Ce contrat met en avant les enjeux répartis en 3 thématiques : Démographie et logement, sport et culture, économie.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la commune de Toulouges souhaite réaliser un local associatif dans l'enceinte du stade de rugby, situé Boulevard de Clairfont, en remplacement du local initial détruit pour agrandir l'école élémentaire. Ce local sera dédié à l'Association « Ecole Toulouges Canohès XIII », et accueillera son siège social.

Toulouges est une ville de passionnés de rugby à XIII qui soutient son club depuis plus de 40 ans. Ce club, véritable vitrine pour la commune, forme des joueurs qui évoluent ou vont évoluer au plus haut niveau de compétition. Il accueille 119 licenciés habitant Toulouges et les communes environnantes : Perpignan, Canohès, Pollestres, Ponteilla, Le Soler, et Baho....Le Club de Rugby XIII évolue en intercommunalité avec la commune de Canohès. L'ETC XIII est une association qui a un rayonnement régional et national (Champions de France et d'Europe Minimes et Cadets)

Gaston COUBRIS précise que ce local associatif, d'une superficie d'environ 150 m² répond à une attente de l'association pour permettre au club d'accueillir ses licenciés et ceux de Canohès ainsi que les équipes extérieures dans des locaux mieux adaptés. De plus, ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien à l'association sportive, afin de lui offrir des possibilités d'accueil optimales pour ses licenciés, dirigeants, familles et publics.

Il indique au Conseil Municipal que le montant prévisionnel de cette opération a été arrêté à la somme de 226 227,00 € HT ; et que concomitamment à la signature du contrat « Bourg Centre », la commune doit déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme "Equipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés ".

Il demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme "Equipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés ".

Vote pour à l'unanimité.

2 - Création d'une aire sportive de plein air (ZAC du Mas Puig Sec) - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme "Construction ou rénovation d'équipements sportifs" - Année 2019

Gaston COUBRIS rappelle que dans sa séance du 18 décembre dernier, l'Assemblée municipale a validé le contrat territorial « Bourg-centre », qui met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département, la Commune et la Communauté Urbaine, afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie. Ce contrat met en avant ses enjeux répartis en 3 thématiques : Démographie et logement, sport et culture, économie.

Les élus de Toulouges souhaitent développer une politique qui encourage la pratique du sport pour tous, et l'épanouissement de la population, en proposant des équipements sportifs ouverts à toutes les tranches d'âge et en renforçant leur soutien aux associations sportives.

Ainsi, pour 2019, l'équipe municipale va réaliser l'action n°30 de l'Agenda 21 « Aménager les équipements sportifs ouverts à tous », qui consiste en la création d'une aire sportive de plein air, implantée sur la ZAC du Mas Puig Sec et qui comprendra :

- 1 city-stade composé de buts de handball, de football et de hockey, des panneaux de basket et des poteaux multi activités avec filets repositionnables. Le sol sportif sera composé de gazon synthétique sablé avec un tracé multisports intégré et ineffaçable pour permettre les sports de ballons et sports de raquettes
- 1 boulodrome
- 1 aire de jeux pour enfants
- 1 aire de fitness composée de modules dont certains, entre autres, destinés aux personnes âgées et aux Personnes à Mobilité Réduite
- 1 aire de pique-nique

Afin de privilégier les déplacements doux et dans un souci de complémentarité avec la pratique du cyclisme, l'aire sportive sera intégrée dans le réseau des pistes cyclables, ce qui permettra aussi de sécuriser les déplacements piétons et de poursuivre les connexions douces vers les communes de Canohès, Thuir et Perpignan, et également la commune de Le Soler (projet de continuité de piste cyclable).

Les élus ont souhaité développer cette aire sportive afin de favoriser la mixité sociale et de la rendre ainsi accessible à toute la population et également à celle des communes limitrophes. Ces équipements seront destinés à toutes les tranches d'âges de la population, afin de créer une mixité intergénérationnelle.

Cette action comprend un volet innovant, unique en son genre dans ce bassin de vie, puisqu'il s'agit là d'un équipement pluridisciplinaire, structurant. En effet cette aire sportive sera la première de ce type sur la commune, ainsi que sur les communes environnantes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'encouragement à la pratique du sport pour tous et l'épanouissement de la population, en proposant des équipements sportifs ouverts à toutes les tranches d'âges. Il est aussi un lieu d'échanges et de partage.

Il dégage également :

- une attractivité car c'est un équipement unique en son genre
- une cohésion sociale car il est situé en bordure d'un lotissement privé/public/social, favorisant ainsi la mixité sociale intergénérationnelle et intercommunale
- un renforcement des liens intercommunaux, car il est situé au carrefour de 3 communes en intercommunalité (Toulouges/Perpignan/Le Soler)

Ce projet s'inscrit dans le contrat territorial « Bourg-centre », que la commune va signer avec le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et Perpignan Méditerranée Métropole.

Il indique au Conseil Municipal que le montant prévisionnel de cette opération a été arrêté à la somme de 563 809,00 € HT ; et que concomitamment à la signature du contrat « Bourg Centre », la commune doit déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Construction ou rénovation d'équipements sportifs ».

Il demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Construction ou rénovation d'équipements sportifs ».

Avis favorable à l'unanimité.

3 - Revitalisation du centre-ville - Réhabilitation de la place Abelanet - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme "Aménagement et qualification des espaces publics"

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle que dans sa séance du 18 décembre dernier, l'Assemblée municipale a validé le contrat « Bourg-centre », qui met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département, la Commune et la Communauté Urbaine, afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie. Ce contrat met en avant ses enjeux répartis en 3 thématiques : Démographie et logement, sport et culture, économie.

Dans cette perspective, les élus ont réfléchi à la réhabilitation de la Place Abelanet, située en cœur de ville, à proximité du centre culturel El Mil lenari, afin de prolonger l'espace public du centre culturel, et de le connecter directement à la Place et au centre-ville historique.

Ce réaménagement permettra de repenser le stationnement, favorisant ainsi l'accès piéton au centre culturel, aux salles associatives, à la résidence intergénérationnelle et aux commerces de proximité ainsi que l'accueil des festivités locales.

La démolition d'un bâtiment communal au Nord de la place, va permettre de prolonger l'espace public du centre culturel El Mil-lenari, jusqu'à la place Abelanet qui sera entièrement redessinée.

Le projet prévoit le réaménagement de cette Place afin qu'elle soit la plus grande possible, et qu'elle offre une flexibilité de configuration, permettant de concilier les besoins de stationnement et l'organisation des festivités.

Ce projet s'inscrit dans le contrat territorial « Bourg-centre », que la commune va signer avec le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Elle indique au Conseil Municipal que le montant prévisionnel de cette opération a été arrêté à la somme de 1 616 053,95 € HT ; et que concomitamment à la signature du contrat « Bourg Centre », la commune doit déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Aménagement et qualification des espaces publics ».

Elle demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Aménagement et qualification des espaces publics » .

Vote pour à l'unanimité.

4 - Programme Pluriannuel d'Investissement Voirie – Année 2019 - Versement d'un fonds de concours à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que depuis le transfert de la compétence "voirie" à Perpignan Méditerranée Métropole, le montant des travaux autorisé s'élève à 330 000,00 €, auxquels s'ajoute le fonds d'aide aux communes, qu'à la demande des élus de Toulouges, Perpignan Méditerranée Métropole verse directement au Pôle Grand Ouest.

Le montant du fonds d'aide aux communes 2019, se monte à 41 363,00 € qui ajouté au Programme Pluriannuel d'Investissement autorisé, donne un total de 371 363,00€.

Au vu du Programme de Travaux Voirie 2019, avec les rues du Soleil, Canigou, Jean Bart, Dagobert, Florian, Vallespir, une opération de rénovation des trottoirs, de la signalétique horizontale et verticale, du mobilier urbain, et la réhabilitation de l'éclairage public, le besoin en financement s'élève à 300 000,00 €.

Elle propose au conseil municipal de délibérer, afin de verser un fonds de concours d'un montant de 300 000,00 € à Perpignan Méditerranée Métropole pour financer la PPI 2019, dont le montant total s'élève à 716 363,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

5 - Amélioration des locaux dédiés à la petite enfance - programme d'installation de climatiseurs - Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de son programme "Aide à l'Investissement" et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme "Aide à l'Investissement Territorial"

Elise ROUBY, adjointe à la jeunesse et à la petite enfance, informe les élus que la Commune souhaite réaliser un programme de travaux d'installation de climatiseurs, afin d'améliorer les locaux dédiés à la Petite Enfance, à savoir, le restaurant scolaire, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et deux dortoirs de l'école maternelle.

Ces travaux pourraient être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de son programme « Aide à l'Investissement », et également par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'Investissement Territorial »

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès :

- de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de son programme "Aide à l'Investissement"
- du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme "Aide à l'Investissement Territorial"

Vote pour à l'unanimité.

7 - Création d'une aire sportive de plein air (ZAC du Mas Puig Sec) - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux - Année 2019 -

Gaston COUBRIS rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'Aménagement de la ZAC du Mas Puig Sec et pour répondre à l'action n°30 de l'Agenda 21 « Aménager des équipements sportifs ouverts à tous », les élus de Toulouges souhaitent développer une politique qui encourage la pratique du sport pour tous, et l'épanouissement de la population, en proposant des équipements sportifs ouverts à toutes les tranches d'âge et en renforçant leur soutien aux associations sportives.

Ainsi, il rappelle qu'en plus de la demande de subvention faite auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, votée précédemment, cette opération pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la D. E. T. R – Année 2019.

Il rappelle le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 563 809,00 € H.T dont 542 245,00 € H.T de travaux.

Il demande donc au Conseil Municipal, au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux Année 2019, d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention, pour la création d'une aire sportive de plein air au Mas Puig Sec, auprès de l'Etat.

Vote pour à l'unanimité.

II / FONCIER

1 - Approbation de la convention portant répartition du centre de secours Toulouges/Canohès dans le cadre de la liquidation du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 a mis fin à l'exercice des compétences exercées par le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées.

Le Comité Syndical du 17 octobre 2018 a validé le projet de convention de la liquidation portant sur les éléments de l'actif, du passif, des restes à réaliser et à recouvrer, du solde de trésorerie, des résultats et actant leur transfert directement du Syndicat mixte vers les communes membres.

Il rappelle qu'un point reste à trancher, par convention, celui de la caserne des pompiers. Cette caserne a été construite en 1998, par le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées et financée par les communes de Canohès à hauteur de 45 % et de Toulouges, à hauteur de 55%.

Ainsi dans la mesure où un nouveau centre de secours Perpignan Ouest va être construit sur Toulouges, sur la ZAC du Mas Puig Sec, cette caserne sera désaffectée d'ici un an et demi à deux ans.

Le Service France Domaines a estimé ce bien à la somme de 280 000,00 €.

Il précise que la convention de liquidation stipule que la caserne des pompiers est remise à la commune de Toulouges et que par convention séparée, les communes de Toulouges et de Canohès régleront leurs droits et obligations sur ce bien, après la liquidation du syndicat. Il précise que 45% de la vente de ce bien reviendrait à la Commune de Canohès, et 65% à la commune de Toulouges.

Il indique qu'il s'agit d'un bâtiment très bien entretenu, grand, avec du stationnement. Il précise également qu'au moment de la liquidation, quand la caserne sera désaffectée, une nouvelle estimation des services fiscaux France Domaines aura lieu. En effet l'estimation actuelle date de la liquidation du SIVOM en 2016.

Les élus ont reçu le projet de convention avec la convocation.

Jean ROQUE propose donc au conseil municipal d'examiner ce projet relatif à la remise de la caserne des pompiers à la commune de Toulouges et d'autoriser le Maire à la signer.

Avis favorable à l'unanimité.

III / INTERCOMMUNALITE

1 - Perpignan Méditerranée Métropole - Approbation de la convention de prestations complémentaires relative à la compétence Déchets déléguée aux communes membres

Gérard CASTANY, adjoint à la vie des quartiers, rappelle aux élus que lors du transfert de la compétence voirie à Perpignan Méditerranée Métropole, les élus de la ville de Toulouges ont souhaité maintenir un service municipal pour des prestations relevant de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » telles que la collecte des dépôts sauvages aux abords des points d'apports volontaires.

Il convient de renouveler la convention qui avait été établie alors, afin d'organiser les modalités pratiques et financières de ces prestations.

Jean ROQUE précise à l'Assemblée que chaque matin, devant ces conteneurs enterrés, il y a 3 à 4 bennes qui partent à la déchetterie.

Les incivismes font que dans la nuit, des gens déposent leurs déchets (sommiers, matelas...), au pied de ces points d'apport, au lieu de les apporter en déchetterie ou de faire appel au service d'enlèvement des encombrants.

Il indique que prochainement des affiches contrevenantes seront installées sur ces points d'apport, afin de lutter contre ces dépôts.

Il indique qu'aujourd'hui, tous les matins, la Police Municipale inspecte les déchets à la recherche d'indices de propriétaires, avant que Michel TINON et son équipe ne viennent les enlever. Il rappelle que l'effectif voirie a été doublé, il existe le passage de encombrant une fois par mois, et que l'accès à la déchetterie est gratuit.

Gérard CASTANY demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité.

IV / CULTURE

1 – Médiathèque El Mil-lenari - Désherbage année 2019

Mireille REBECQ informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer un désherbage sur le fonds documentaire de la médiathèque, dans le courant de l'année 2019. Cette opération consiste à enlever les livres qui ne circulent plus depuis au moins 4 ans, ou bien qui sont abîmés ou tachés et à remettre ce fonds à diverses associations de solidarité. Le dernier désherbage remonte à l'année 2018.

Le Conseil Municipal doit valider son principe, ainsi que le don à ces organismes.

Vote pour à l'unanimité, pour faire don de tous les livres, dont la liste est tenue à la disposition de l'Assemblée : aux Compagnons d'Emmaüs, au service Périscolaire, à la Cadireta et à l'action Agenda 21 "échanges de livres", pour l'installation de boîtes à livres dans le village.

V / PERSONNEL

1 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à 35/35ème et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe le Conseil Municipal, qu'un agent de la Commune, actuellement au grade d'Adjoint Technique, peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème.

Il indique que pour pouvoir nommer cet agent, il convient de créer ce poste et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

2 - Création d'un poste d'adjoint administratif à 28/35ème et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe le Conseil Municipal, qu'un agent de la Commune, actuellement au grade d'Adjoint Administratif à 27/35ème, va bénéficier d'une augmentation d'heure à raison de 28/35ème.

Pour ce faire, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif à 28/35ème et de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er janvier 2019.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean ROQUE interroge l'Assemblée municipale, pour savoir si les élus souhaitent aborder des points d'actualité.

Les cahiers de doléances et les réunions d'initiative citoyenne – Note de synthèse

Jean ROQUE indique à l'Assemblée que deux cahiers de doléance ont été ouverts : un à la Mairie Accueil centre-ville et un second au Centre Administratif de Clairfont. Il rappelle les dates des cahiers de doléances qui vont du 15 janvier au 15 mars. La Municipalité fera remonter ces cahiers de doléances à Paris, via la Préfecture des Pyrénées-Orientales, dont le référent est Ludovic PACAUD, le Secrétaire Général.

Jean ROQUE explique à l'Assemblée qu'il a été interpellé par plusieurs administrés sur la tenue d'un débat à Toulouges, invite le Conseil à réfléchir sur le mode d'organisation de ce débat sur Toulouges.

Laurent ROSELLO indique que le mouvement République en Marche, voulait également organiser quelque chose, soit le 9 février soit le 23 février. En effet, il explique que les dates de débats sont déjà actées au niveau de la Préfecture, les deux dates retenues sont des Samedis.

A la suite d'un large débat auquel les conseillers ont fortement participé (Cathy BRET, Pierre MONTEL, Babeth CARDIN MADERN, Gaston COUBRIS, Arnaud HINGRAY, Marc VALETTE, Mireille REBECQ, Gérard CASTANY, Laurent ROSELLO, Hélène GODET...), Jean ROQUE propose à l'assemblée que la Municipalité organise à une date à fixer pour un samedi matin, une réunion d'initiative citoyenne dans le cadre du Grand Débat National, à partir des 4 thèmes proposés et bien au delà.

Un animateur neutre sera recherché. Hervé MASSE s'en charge. La demande de tenue d'une réunion sera effectuée sur le site had'oc. Un compte-rendu sera effectué par 3 rapporteurs volontaires et envoyé au service compétent de la Préfecture.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

B. CARDIN-MADERN